



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ligne Paris Saint-Gervais

Question écrite n° 51108

Texte de la question

M. Bernard Accoyer attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le transport de voitures, assuré par la SNCF. La presse s'est fait l'écho du transport, depuis le 28 mai 2000, des voitures confiées à la SNCF, sur la ligne Paris - Saint-Gervais au départ de la gare d'Austerlitz, sur des camions. A l'heure où les routes alpines connaissent des engorgements réguliers et au moment où les solutions du feroutage et du transport combiné sont de plus en plus évoquées pour résoudre les problèmes liés à la surcharge de circulation, à la pollution et à la sécurité, une telle initiative de la SNCF apparaît difficilement compréhensible. Il lui demande de lui apporter des éclaircissements sur la situation constatée sur la ligne SNCF Paris - Saint-Gervais.

Texte de la réponse

La desserte des gares de la Haute-Savoie n'a effectivement plus été réalisée, entre le 28 mai et le 17 septembre derniers, par les trains de nuit, pour les automobiles des usagers ayant choisi de voyager en train auto-couchettes. En effet, les solutions ferroviaires envisagées pour le transport des autos sur la ligne Paris - Saint-Gervais donnent des signes de moins grande attractivité dans leur forme actuelle. Pour conserver néanmoins le service offert sur cette destination, en attendant la refonte globale du plan de transport auto-train à l'étude, une solution de transport routier a été expérimentée durant l'été, à titre transitoire. Néanmoins, les 1 800 voyageurs choisissant habituellement le train de nuit pour ce service peuvent, depuis le 15 décembre, bénéficier à nouveau du transport de leur véhicule en fourgons porte-autos. Les réflexions en cours portent sur les nouveaux comportements des voyageurs qui, avec le développement des trains à grande vitesse, privilégient de plus en plus la solution de l'acheminement séparé de leur véhicule. Sur les axes les plus importants, le transport des autos par trains de nuit pourrait donc devoir évoluer progressivement vers un transport par trains complets de wagons n'acheminant plus de voyageurs.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Accoyer](#)

Circonscription : Haute-Savoie (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51108

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 septembre 2000, page 5483

Réponse publiée le : 29 janvier 2001, page 673